



Bulletin d'assurance n° 2025-001

29 janvier 2025

À : Organismes sportifs provinciaux et territoriaux

De : Barry Petrachenko
Directeur exécutif

Copies : Conseil d'administration de Pickleball Canada

Objet : Renouvellement de l'assurance : faits marquants et projets pour 2025

Tel que discuté lors de la réunion du NPAC du 15 janvier 2025, veuillez trouver le résumé suivant des ajustements au programme d'assurance de Pickleball Canada pour 2025.

Ces ajustements résultent d'un examen approfondi de nos couvertures antérieures et comprennent les commentaires du Comité des finances et des risques de Pickleball Canada, de notre courtier d'assurance, d'examineurs externes et des commentaires fournis par nos organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS).

Ce processus a permis d'améliorer les couvertures dans le cadre du programme d'assurance de Pickleball Canada, et nous sommes très heureux d'annoncer que les primes pour ces couvertures n'ont pas augmenté par rapport à celles évaluées pour les membres de Pickleball Canada en 2024.

Grâce à ces efforts, notre politique de responsabilité générale a été mise à jour comme suit :

- La responsabilité légale des locataires est passée de **1 à 5 millions de dollars**.
 - Veuillez noter que cette assurance couvre les pertes subies par les biens ou les installations loués par des tiers et dont un membre peut être responsable.
- La responsabilité des employeurs est passée de **1 à 2 millions de dollars**.

- Cette couverture protège l'employeur en cas de litige intenté par un employé (lorsqu'il n'y a pas d'indemnisation des accidents du travail).
- La responsabilité des avantages sociaux des employés a été ajoutée, alors qu'elle ne figurait pas dans le plan de couverture des années précédentes. **Une couverture d'un million de dollars** a été ajoutée.
 - Cette couverture est uniquement destinée à protéger les employeurs contre les risques financiers liés aux erreurs commises dans la gestion d'un employé dans le cadre d'un régime d'avantages sociaux.
- La responsabilité en cas d'abus et de maltraitance est passée de **500 000 à 1 million de dollars**.

Les ajustements de la couverture de l'assurance responsabilité civile générale sont résumés ci-dessous (veuillez noter que les éléments surlignés **en rouge** représentent des changements de couverture/limite par rapport à l'année dernière)

Couverture		
Assurance responsabilité civile des entreprises	2023 - 2024	2024 - 2025
Dommages corporels et matériels - par événement	\$5,000,000.00	\$5,000,000.00
Produits et opérations achevées	\$5,000,000.00	\$5,000,000.00
Préjudice personnel et publicitaire	\$5,000,000	\$5,000,000.00
Paiements médicaux	\$2,500.00	\$2,500.00
Responsabilité juridique des locataires	\$1,000,000.00	\$5,000,000.00
Assurance responsabilité civile des employeurs	\$1,000,000.00	\$2,000,000.00
Passif au titre des avantages du personnel	Non couvert	\$1,000,000.00
SPF #6 Responsabilité civile non automobile	\$5,000,000.00	\$5,000,000.00
SPF #94 Dommages à l'automobile louée	\$50,000.00	\$75,000.00
Erreurs et omissions / Administrateurs et dirigeants	\$2,000,000.00	\$2,000,000.00
Extension de la responsabilité en cas d'abus - Demandes d'indemnisation	\$500,000.00	\$1,000,000.00

Les ajustements de l'assurance accidents du sport sont résumés ci-dessous (veuillez noter que les éléments surlignés **en rouge** représentent des changements de couverture/limites par rapport à l'année dernière) :



Couverture		
Accident de sport	2023-2024	2024 - 2025
Accident de sport résumé principal	\$15,000.00	\$30,000.00
Remboursement des frais dentaires	\$5,000.00	\$10,000.00
Remboursement des frais médicaux en cas d'accident	\$15,000.00	\$15,000.00
Limite globale d'indemnisation	\$2,500,00.00	\$2,500,000.00

En plus des résumés ci-dessus, lors de la réunion du NPAC, une vue d'ensemble a été fournie concernant les projets de couverture 2025 supplémentaires qui ont été entrepris pour fournir des avantages supplémentaires aux OSPT. Ces projets comprennent l'étude d'une police d'assurance complète pour les administrateurs et dirigeants des OSPT et l'ajout d'une assurance responsabilité cybernétique pour les OSPT.

Assurance des administrateurs et dirigeants de OSPT

La couverture D&O existante fournie aux OSPT dans le cadre du programme d'assurance de Pickleball Canada est destinée à payer les dommages monétaires compensatoires uniquement, qui seraient liés à un "acte fautif" défini par le OSPT, sous réserve des définitions et des exclusions de la police. Parmi les principales exclusions/restrictions de la police, on peut citer le fait que la couverture ne s'étend pas à des situations telles que les "pratiques d'emploi" ou "assuré contre assuré" (c'est-à-dire des membres du conseil d'administration, anciens ou actuels, qui poursuivent d'autres membres du conseil d'administration, anciens ou actuels). L'objectif du projet 2025 est d'obtenir une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux solide, complète et adéquate pour tous les OSPT. Le projet devrait aboutir à un devis sur une couverture de responsabilité accrue pour les conseils d'administration des OSPT (nous prévoyons que ce devis sera disponible dans les quatre prochaines semaines), mais les OSPT doivent savoir que Pickleball Canada a toujours eu sa propre police en plus de celle contenue dans la police de responsabilité générale, et les conseils d'administration des OSPT ont toujours été encouragés à rechercher une couverture supplémentaire par eux-mêmes. Nous espérons que ce projet éliminera le besoin d'une couverture supplémentaire pour chaque OSPT.

Assurance responsabilité cybernétique

Comme les risques liés à la cybernétique sont en hausse dans le monde entier, il est important que Pickleball Canada et ses OSPT/clubs envisagent d'atténuer les risques liés à la cybernétique et d'obtenir une police d'assurance cybernétique complète. L'assurance cyber offre une protection



dans deux grandes catégories, qui comprennent les actions qui pourraient être intentées par un tiers pour ne pas avoir sécurisé les données stockées personnellement et la cybercriminalité (c.-à-d. le piratage, l'hameçonnage, l'extorsion, etc.).

Les projets de couverture 2025 cherchent à étudier une option de police complète D&O et Cyber pour tous les OSPT. Ces polices seraient distinctes du programme d'assurance actuel de Pickleball Canada et amélioreraient toutes les couvertures actuelles en place.

D'autres informations suivront sur ces projets au cours des prochaines semaines, car le courtier d'assurance de Pickleball Canada est en train d'obtenir des devis de plusieurs fournisseurs d'assurance disposés à fournir de telles couvertures.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les sujets susmentionnés, veuillez nous contacter insurance@pickleballcanada.org